

# Les descendants de Sulpice



**François Darnault** x Catherine Guérard

fermier de Grange Dieu, reconnaissance de dette et obligation à  
l'égard d'Étienne Pénissard, vigneron  
en date du 1 décembre 1782

Nov

Die 1<sup>re</sup> de fev 1782



Pardevant le Notaire Royal Lulaville  
 Le Paroisse de Sevrouz y residem Bussigne  
 furent presents sicut Francois Darnault  
 femme et Catherine Guillard sa femme de  
 luy bien et dument autorisee pour  
 l'effet et Validite' des precedentes demeurant  
 au lieu et metairie de grange d'icee  
 Paroisse de Sevrouz lequel portier  
 Certainement conjointement et Solidairement  
 L'un pour l'autre et luy seul pour le  
 tout sous les Renonciations de Proie  
 Othe reconnue le Confessi' Devrois a Etienne  
 Perissard Vignerou Demeurant au Village  
 Derosier Paroisse de Sain pralieu  
 Cy pres un Ce acceptam Casi de Sevrouz  
 La somme de deux cent quarante une  
 Livre dix sols pour argent prute'  
 avou ce jour d'uy, le Nom ledit sicut  
 Darnault et son Epouse sous Contam  
 Laquelle susdite somme de deux  
 cent quarante une Livre dix sols  
 Ledite sicut Darnault, le son Epouse  
 se sont presentement soumis, de  
 Obliger conjointement comme dessus  
 soumis, payer audit perissard ce  
 acceptam leving Septembre prochain  
 sous le premier de Contraintes passe', ledit  
 terme a defaut de payement d'execution de  
 une execution de Carainsy de  
 Promettam de Obligeam de Renouccam de  
 fait, le passe' audit Sevrouz etude  
 Devrouz Notaire sousigne', l'an mil  
 sept cent quatre vingt deux le premier  
 Decembre, apres midy, la presence de  
 sicut Silvain Delage, Chirurgien, le de sicut Jean  
 B. Dolham, orloger, Demeurant, tous les deux

L. C. de  
reche...

389

In cette dite Ville, le Paroisse delevours  
temoin a Perequis qui ont avec ledites  
parties signés, Seul ledit penissari  
qui a déclaré, ne le sçavoit faire de  
ce Jugis suivant l'ordonnance après  
Lecture faite Parmaut

C. Guérard

Delage  
Dobhain

Luttes Notaire Royal

Contrôle de celle alvrou le sept 782  
reçu quarante cinq sols  
Luttes